

Discours sur l'environnement (INRA)

Malaval

2004

I Introduction

Depuis plus de trente années, les questions concernant l'environnement sont au cœur du débat public. Dans de nombreux domaines, ces interrogations débouchent sur des propositions a priori antagonistes. Les derniers débats concernant la Charte de l'environnement et le principe de précaution qui en est un des principes organiques en sont de parfaits exemples: nécessité incontournable pour les uns, obstacle au développement pour les autres. Aussi, les enjeux pratiques, mais aussi philosophiques de l'environnement, se résument par la question suivante: l'apparition du concept d'environnement est-il réductible à des préoccupations ancestrales ou formalise-t-il une problématique nouvelle consubstantielle à nos pratiques sociales ?

La réponse proposée est que l'usage des termes environnement, écologie, développement durable ou le recours au préfixe 'éco' dans des mots comme écoconception, écomanagement, écoproduit, etc. manifestent une exigence de modifications de nos pratiques sociales et cognitives. C'est la philosophie naturelle: ce que je peux connaître et la philosophie morale: ce que je peux faire, qui sont bouleversées par cette évolution.

Cependant, cette exigence de changement suppose une assise conceptuelle dont l'environnement manque actuellement. En 1985, une grande encyclopédie française mentionnait à l'entrée 'environnement' que "Environnement, le mot est à la mode, on dit "environnement" comme on dit "structure", c'est-à-dire sans avoir aucune idée d'un sens précis du terme. Et si structure" a la chance de se rattacher à une doctrine philosophique : le structuralisme; environnement, lui, se cherche aujourd'hui un état civil". Depuis, cette institution a modifié sa position, mais sa réaction du début des années 1980 est révélatrice des interrogations suscitées par la 'crise de l'environnement' des années 1970.

Ces interrogations obligent à formaliser les fondements de notre modèle social, accusé par le courant écologiste d'être à l'origine de la crise de l'environnement, et d'en comprendre les racines et l'histoire selon une grille de lecture écosystémique.

Aussi, la thèse développée dans cet article est que l'environnement aujourd'hui n'est pas réductible à l'aménagement, à l'hygiène, à la conservation qui furent les attitudes historiques traditionnelles développées pour organiser... l'environnement. L'utilité de ces réponses n'est pas contestable, mais au cours de années 1970, une nouvelle conception des problématiques associées au vocable environnement est apparue. Elle est fondée sur la notion d'impact d'une structure sur son entourage Elle aussi cependant révèle vite ses limites pour obliger à transcender et engendrer une seconde approche. Pour qualifier dès à présent ces deux approches nous utiliserons l'expression de Milieu pour les typologies d'approches fondées sur la conception de l'environnement fondée sur l'impact pour réserver l'usage du mot environnement aux problématiques réellement nouvelles. Approches 'milieu' et approches 'environnementales' sont les deux axes autour desquels est construit ce texte.

Dans une première étape, après avoir rappelé dans quelles circonstances le mot environnement est apparu, nous développerons les approches Milieu, puis, dans une deuxième étape, nous qualifierons la problématique contemporaine de l'environnement autour des notions de SurEnvironnement et de finitude de l'écosphère.

Nous concluons en présentant des axes de recherche en environnement développés notamment au sein du Centre de recherche et d'études interdisciplinaires sur le développement durable (CREIDD).....

II L'environnement aujourd'hui

La crise de l'environnement a suscité plusieurs types de réactions.

La première est la négation de cette nouvelle problématique. Nous éviterons d'évoquer les nombreuses institutions qui rajoutent 'environnement' ou 'développement durable' à leur intitulé par effet de mode.

La seconde est qu'après avoir admis cette crise, beaucoup d'experts considèrent qu'elle est terminée. Une abondante littérature soutient cet optimisme écologique. La courbe de Kuznets et la thèse de Lomborg sont souvent évoquées.

La thèse de Simon Kuznets (1901-1985), économiste américain d'origine ukrainienne, repose sur l'idée que le développement économique permet de surmonter les crises de l'environnement que tous les systèmes économiques rencontrent dans leur cheminement. Schématiquement, cette approche établit que dans une première phase du développement, l'impact sur l'environnement croît corrélativement à l'économie, puis dans une deuxième étape, un découplage se produit. La conclusion de ces travaux fondés sur le rapport entre le PIB par habitant et l'impact sur l'environnement est que le développement est la solution à la crise de l'environnement. Cette thèse a fait l'objet de nombreuses critiques de la part d'économistes de l'environnement. La plus courante est que la baisse de la pression sur l'environnement est aussi due à des transferts d'activités industrielles vers des pays tiers. Cependant, l'idée d'un découplage de l'impact sur l'environnement et du PIB/hab. conforte en amont la thèse d'une crise de l'environnement avérée. Le débat sur les causes de ce découplage, si découplage il y a, en revanche est loin d'être clos.

Les idées de Bjorn Lomborg, né en 1965, eurent plus de succès dans l'opinion publique. Auréolé de son statut d'ancien militant de Greenpeace, cet universitaire danois a montré, chiffres à l'appui dans *The Skeptical Environmentalist* (2001), que notre environnement aujourd'hui est meilleur que celui des années 1970. Son travail lui a valu d'être sélectionné en 2001 par le World Economic Forum comme Global Leader for Tomorrow (www.lomborg.com). Ses chiffres ont été contestés.

Dans l'un et l'autre cas, ces auteurs cherchent à démontrer que notre modèle socio-économique a les réponses à la crise de l'environnement. Il est vrai que nos sociétés ont toujours réagi aux crises graves. L'aménagement du milieu a toujours été la réponse traditionnelle des communautés humaines de la seconde moitié du vingtième siècle. Parmi les principaux, nous évoquerons encore l'explosion économique et démographique qui fait que chaque espace est occupé par des hommes, et le fait que la Nature, le *res nullius* du droit civil, jusqu'alors conçue comme le SurEnvironnement fondamental, est désormais obligée d'être

encadrée par un arsenal réglementaire répressif pour pouvoir survivre. De plus, la médiatisation généralisée de l'actualité de la planète participe à l'intégration du reste du monde. L'éloignement des nuisances loin des centres de vie. Hérésie pour les environnementalistes.

C'est avec la civilisation romaine que débute l'implantation de l'hygiène du milieu. Les Romains construisent des aqueducs permettant d'amener l'eau pure jusqu'aux agglomérations, installent des égouts permettant aux villes, jusqu'alors fort sales, d'être assainies. La pollution est rejetée loin des lieux où vivent les hommes. 2.000 ans plus tard, au dix-neuvième siècle, le souci d'éliminer les microbes s'affirme avec la création du mouvement hygiéniste. Un des plus célèbres représentants de ce courant, Elwin Chadwick, étudia les conditions de vie de la population ouvrière et publia en 1842 un ouvrage portant sur " l'environnement sanitaire des populations ouvrières de Grande-Bretagne ". Les travaux de biologistes comme L. Pasteur en France, J. Lister en Angleterre aboutirent à une révolution sanitaire dans les grandes nations européennes.

Malgré les succès de ces pratiques attestés par la croissance de la durée de vie moyenne (43 ans en France en 1913), le courant hygiéniste est supplanté, ces trente dernières années, par le courant environnementaliste qui l'absorbe et le transcende. Eloigner la nuisance n'est pas suffisant.

Enfin, une troisième attitude fondée sur la conservation de la nature est envisageable. Intégrée à toutes les politiques de l'environnement, elle n'est pourtant pas récente. Déjà au milieu du 19ème siècle, les américains créaient des parcs nationaux, véritables sanctuaires pour une faune sauvage détruite par l'extension de la civilisation. La protection du bison fut le modèle de référence de cette politique qui ne débuta en France que dans les années 1960 avec la création du Parc de la Vanoise en 1963.

Quels enseignements tirer de cette évocation de trois attitudes associées à la notion d'environnement. Simplement que ces approches traditionnelles de gestion de l'environnement fondées sur l'aménagement, l'hygiène et la conservation se révèlent insuffisantes pour relever les défis générés par la crise de l'environnement des années 1970; époque de l'adoption de grandes lois sur l'environnement dont la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui consacre l'approche 'Milieu'.

III L'approche Milieu

Une des découvertes fondamentales de la seconde moitié du vingtième siècle est l'impact des activités humaines sur l'écosphère. Cette prise de conscience induit un changement de nos rapports avec celle-ci exprimé par une multitude de philosophes. Ainsi le philosophe allemand Hans Jonas (1903-1993) dans "Le principe de responsabilité" publié en 1979 attribue à l'homme une responsabilité à protéger la nature conférée par sa puissance technique sur le monde naturel.

Les écosystèmes artificiels dans les pays développés ne sont plus menacés par la nature, mais la détruisent. Mais cette domination de la technique sur la nature a une contrepartie: l'impact des activités anthropiques est si fort qu'il risque, par rétroaction, de fragiliser, voire de détruire nos écosystèmes artificiels: c'est la crise de l'environnement.

L'exemple le plus manifeste de cette perception est le rôle que les émissions anthropogéniques jouent sur l'évolution du climat. La thèse est cohérente. Depuis la révolution industrielle, l'activité humaine réinjecte dans l'atmosphère du gaz carbonique piégé par la photosynthèse et 'fossilisé' sous forme de charbon ou de pétrole. L'utilisation de ces combustibles est jugée être à l'origine d'une augmentation régulière du taux de gaz carbonique dans l'atmosphère. Parallèlement, depuis plus d'un siècle la température moyenne augmente sur le globe. L'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère dû au recours aux énergies fossiles modifie le bilan radiatif de l'atmosphère. Comme ce système réagit avec de fortes hystérèses, il est à craindre que nous n'ayons pas encore subi l'impact des gigatonnes de CO₂ injectés dans l'atmosphère depuis des décennies. Le réchauffement futur est donc certain.

Cet impact macroscopique fait l'objet de discussions acharnées entre les certitudes des uns, généralement les membres du Groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), ultramajoritaires, et les autres. Cependant, pour la première fois, l'humanité discute de son impact sur un mégasystème qu'est l'atmosphère. Conventions internationales, principes juridiques innovants sont autant de réponses à une crise qui n'est pas seulement factuelle mais participe à une remise en question de notre modèle de développement. La notion de développement durable cherchant à équilibrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement figurent parmi ces réponses.

Cette notion d'impact consacre aussi l'idée que les grands cycles biogéochimiques sont désormais inaptes à traiter les émissions polluantes. En effet, tant la quantité de ces émissions que leur nature saturant ces cycles naturels alors qu'auparavant ces émissions y étaient traitées sans aucune interrogation. Des écologues soulignent les services rendus par cette nature que des économistes tentent de chiffrer monétairement aboutissant à une réévaluation du rôle de la nature dans le fonctionnement des écosystèmes artificiels. Ainsi, la rivière a toujours été présentée comme une source d'eau et un moyen de transport pour les populations qui s'installaient sur ses berges. Elle est vue désormais comme un moyen d'éloigner et de traiter les pollutions. Cependant, face aux bouleversements engendrés par la seconde révolution industrielle des trente glorieuses, il est nécessaire de concentrer ces processus biogéochimiques de traitement des nuisances dans le temps et l'espace: c'est le principe de la station d'épuration.

Le modèle de référence de la réaction qui a suivi ce constat est la loi de 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette loi repose sur la notion d'impact qu'il est nécessaire de réduire. Elle organise la réglementation encadrant l'exercice d'une activité polluante. Une des caractéristiques de cette législation est le recours aux études d'impact.

Cette approche 'Milieu' repose sur des modèles mettent en rapport un organisme, écosystème, objet et un ... environnement, un milieu qui les entourent. Traditionnellement, l'un et l'autre sont perçus comme interagissant ce qui conduit à l'inséparabilité d'un système de son environnement. Or, la crise de l'environnement révèle que ce dernier n'est plus seulement transformé, mais dégradé par l'activité du système, menaçant en retour l'existence de l'organisme pollueur. Cette conviction induit des politiques de l'environnement fondées sur la dépollution afin de limiter les impacts sur les milieux récepteurs. L'éloignement de la nuisance n'est plus suffisant pour traiter la pollution, bien que le qualificatif d'hygiène du milieu, notamment utilisé par la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) en France, soit encore courant.

Deux remarques permettent de souligner que les politiques de dépollution cherchant à limiter les impacts ne bouleversent pas fondamentalement nos pratiques sociales.

La première est que le souci de préserver le voisinage des nuisances générées par l'activité économique n'est pas une préoccupation nouvelle. Déjà Grecs et Romains adoptaient des réglementations sur les nuisances. En France, dès le Moyen Age, des mesures étaient prises pour préserver la salubrité des villes, gérer l'enlèvement des immondices et l'écoulement des eaux usées. Plus tard, le droit des établissements polluants fut modifié par la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et d'autres pour aboutir à la loi ICPE de 1976.

La seconde remarque est plus sensible. Elle repose sur l'idée que si l'organisme de référence est conçu de dimensions finies, le milieu dont il est séparé par une frontière, lui, est de dimensions infinies. C'est à dire qu'il est toujours possible d'y recourir à quelques précautions près, notamment la dépollution. Or, la mutation que nos sociétés modernes, au sens philosophique du terme, ont réalisée est le basculement d'un monde conçu initialement comme infini dans un monde désormais perçu comme fini. L'approche Milieu ne caractérise donc pas totalement la crise de l'environnement des années 1970. Elle a une autre dimension révélée par:

- la découverte de la finitude de l'écosphère
- le recours à des SurEnvironnement comme fondement de l'artificialisation des écosystèmes.

IV Finitude de l'écosphère

De l'espace, la terre est une boule de 40.000 kilomètres de diamètre. Sur terre, l'horizon est la ligne géométrique qui borne l'espace perceptible. Au-delà, c'est l'infini. Pourtant il y a déjà pas mal de siècles que les philosophes ont diffusé l'idée d'une écosphère finie. Mais notre perception a dû attendre les progrès de l'aéronautique pour admettre que le monde sensible correspond aux déductions des philosophes. C'est tout récent. A peine cinquante années.

La mutation fondamentale que nous avons vécue à la fin du vingtième siècle est d'avoir basculé d'un monde infini dans un monde fini.

Au milieu de dix-neuvième siècle, le Pacifique était une mer inconnue. Sa découverte fut motivée par le conflit opposant américains et japonais. La découverte des profondeurs de la mer fut rendue possible par l'invention du scaphandre autonome (toujours pendant la seconde guerre mondiale). Quant à l'espace, il est maintenant établi que l'homme ne peut y vivre. On est donc sur une boule, cette boule n'est pas infinie.

La crise de l'environnement est par conséquent née de la découverte de la finitude de l'écosphère d'une part et du constat qu'elle supporte des évolutions perçues comme exponentielles d'autre part: la croissance économique, la croissance démographique.

Un exemple de cette relativisation de la notion d'infini est fourni par l'étude de l'atmosphère. Hier, donnée inconnue, on sait désormais que l'air respirable par nos organismes, quand il n'est pas pollué, est une couche de 3 km d'épaisseur, la distance entre la Tour Eiffel et la Tour Montparnasse, - ce chiffre de 3 km est le seuil d'utilisation d'appareils respiratoires dans la

réglementation aéronautique, pour les aéronefs non pressurisés: planeurs, aviation légère, avion de chasse, hélicoptère, etc.-. En faisant une projection verticale de cette distance avec comme base le sol, on obtient une idée exacte de l'épaisseur de l'atmosphère respirable. C'est très très mince alors que notre perception en est infinie. Regardons le ciel, un jour de beau temps. Il est immense, infini. Aussi, tous nos savoirs et toutes nos pratiques sont fondés sur la notion d'infini.

Ce recours à l'infini pour gérer les pollutions fut le viatique traditionnel qu'utilisèrent nos aïeux. Tour à tour, la rivière, les gouffres (Padirac en Dordogne a longtemps été une décharge publique), la mer et aussi l'espace furent le réceptacle réel ou imaginé de nos déchets. C'est toujours ce qui est loin qui reçoit nos déchets. Que ce loin soit physique ou psychologique.

Le constat qui s'impose est que le recours à l'infini est au cœur de nos pratiques sociales et cognitives. Aujourd'hui, le discours politique dominant voit dans le développement le remède à tous nos maux. Chômage, exclusion, famine, démographie, déficits publics, pauvreté, guerres, etc. sont solubles dans le développement dont le principe est à peine écorné par celui de développement durable. Il y eut bien quelques audacieux à parler de croissance zéro ou de décroissance durable, mais la pierre angulaire de notre modèle social reste le développement qui a comme condition nécessaire l'infini. Cette notion de développement en effet s'étiole dès lors que son substrat est envisagé comme fini.

Le recours au néoconcept de SurEnvironnement permet de formaliser le principal aspect de la crise de l'environnement et de construire une grille de lecture des problématiques contemporaines de l'environnement.

V Le SurEnvironnement

A l'unique mot 'environnement' nous proposons de substituer les modèles suivants. Le premier fondé sur le couple Système/Milieu a déjà été abordé. Il qualifie ce que nous appelons les approches 'Milieu'. Le second repose sur le trinôme: Système/Environnement/SurEnvironnement. Au mot système sont substituables ceux d'objets, d'organismes, d'écosystèmes, etc.

Tout organisme vivant a besoin de s'alimenter, de se protéger, mais aussi d'éliminer des déchets. Ces fonctions physiologiques primaires s'imposent à tous. La structuration d'un Environnement est alors indispensable pour réaliser les fonctions vitales d'alimentation et de protection. La nécessité d'artificialiser les écosystèmes et donc de SurEnvironnement. Or, le modèle socio-économique qui s'est élaboré depuis 3000 années de civilisation fondée sur la philosophie grecque et la religion judéo-chrétienne a rompu avec l'ancienne alliance homme-nature pour concevoir les SurEnvironnement comme fondement du développement, c'est à dire l'artificialisation des écosystèmes.

Ce développement repose sur l'idée d'infini, caractéristique majeure du SurEnvironnement. Ce dernier fournit les ressources et reçoit les déchets issus de l'activité de sont limitées. L'Environnement est par conséquent le produit d'une artificialisation de l'espace, mais intègre aussi une dimension temporelle: l'époque dans laquelle se situe le système, et noosphérique: les productions culturelles de référence. L'artificialisation croissante des écosystèmes fait que de plus en plus d'Environnement coexistent sur l'écosphère.

Le concept SurEnvironnement est tout aussi fondamental. C'est lui qui reçoit les déchets ou pour reprendre une terminologie issue de la thermodynamique des phénomènes dissipatifs, est l'exutoire obligé d'une partie de l'entropie que tout système dissipatif génère. Les systèmes vivants sont des systèmes dissipatifs.

Ces déchets sont toujours exportés dans le SurEnvironnement car leur accumulation dans l'Environnement risquerait de détruire l'organisme qui les produit. Mais, alors que l'Environnement est fini, le SurEnvironnement est infini. Or, l'évolution de l'écosphère fait qu'il n'existe plus aucun endroit au monde où il est possible de déverser des déchets sans polluer quelqu'un. L'Environnement des uns est le SurEnvironnement des autres et réciproquement. L'artificialisation croissante de l'écosphère par la démographie d'une part et l'économique d'autre part confronte cette artificialisation aux limites écosystémiques. Le défi des environmentalistes, sous l'éclairage de ces concepts, est par conséquent de garantir à tout système vivant la possibilité d'exister, mais en supprimant les impacts délétères sur le Milieu et/ou le recours à un SurEnvironnement.

La crise de l'environnement est ainsi née du constat de la disparition des SurEnvironnement et de la découverte de la finitude de notre monde. Ce changement de perspective est fondamental et mérite de longs développements que ce court article ne peut supporter. Cependant, cette disparition des SurEnvironnement est loin d'être effective. La majorité de nos pratiques sociales reposent encore sur l'existence de ceux-ci comme exutoires aux déchets et nuisances. 3000 années d'organisation philosophique sont délicates à bouleverser en quelques décennies. La philosophie grecque a créé la notion de nature (physis), objet de la philosophie. La religion judéo-chrétienne a consacré la primauté de l'homme sur cette nature. L'une et l'autre ont par conséquent favorisé la création de SurEnvironnement. Aussi, pour l'environmentaliste, l'histoire de la philosophie occidentale est l'histoire d'une rupture Nature/Culture que l'artificialisation de l'ensemble de l'écosphère et la crise de l'environnement qu'elle a induite obligent à interroger.

Cette évolution est due à des changements essentiels survenus aux cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Parmi les principaux, nous évoquerons encore l'explosion économique et démographique qui fait que chaque espace est occupé par des hommes, et le fait que la Nature, le res nullius du droit civil, jusqu'alors conçue comme le SurEnvironnement fondamental, est désormais obligée d'être encadrée par un arsenal réglementaire répressif pour pouvoir survivre. De plus, la médiatisation généralisée de l'actualité de la planète participe à l'intégration du reste du monde dans nos Environnement. On sait ce qu'il y a derrière l'horizon. Cette évolution a favorisé l'émergence d'une Morale holiste qui refuse de favoriser le développement des uns au détriment des autres. Elle s'exprime dans le concept de développement durable qui étaye désormais toute la législation relative à l'environnement, mais intègre aussi les aspects économiques et sociaux de nos pratiques.

La crise de l'environnement et le recours au préfixe 'éco' puis à la notion de développement durable trouvent donc leurs origines à la fois dans des préoccupations immédiates et concrètes: l'impossibilité techniques d'évacuer les miasmes de nos écosystèmes artificiels... ailleurs, mais aussi la Morale.

La problématique fondamentale est alors de déterminer les conditions d'intégration des SurEnvironnement dans nos Environnement, alors que 3000 années de développement de l'Occident furent fondées sur le recours à des SurEnvironnement. D'occidental, la problématique est devenue mondiale dans la mesure où nos pratiques sociales sont devenues

la référence absolue pour l'humanité entière. La mutation qu'opèrent la Chine et l'Inde, civilisations millénaires, en est la preuve.

La crise de l'environnement n'est donc pas seulement à l'origine d'une extension des pratiques hygiénistes ou d'aménagement confrontés à la saturation des écosystèmes par le développement économique ou démographique. Elle conduit à modifier profondément notre rapport à la connaissance et nos pratiques sociales. Le recours au dualisme Environnement/SurEnvironnement permet alors d'entrevoir les modifications que cette crise de l'environnement induit. Cela se traduit par la volonté d'intégrer les SurEnvironnement de nos pratiques sociales, confrontés que nous sommes à la découverte de la finitude de l'écosphère, mais aussi par une subsumation des philosophies morales et naturelles dominantes fondées sur le recours à l'infini comme conditions de création d'Environnement.

Deux problématiques contemporaines majeures permettent d'illustrer la découverte concomitante des SurEnvironnement et de leur disparition: la crise de l'assurance des atteintes à l'environnement des années 1990 et la loi déchets de 1992.

En 1993, plusieurs réassureurs annoncèrent aux sociétés d'assurances opérant en France qu'ils ne garantiraient plus les atteintes à l'environnement. Nous ne détaillerons pas les circonstances de cette crise, ni les solutions trouvées pour y remédier pour simplement évoquer que plusieurs causes ont motivé les inquiétudes des assureurs face au risque 'environnement'. On citera:

- l'absence d'un concept 'environnement' précis. Pour suppléer cette carence, les assureurs ont créé leurs propres définitions de l'environnement et de la pollution;
- l'incertitude juridique concernant le traitement du risque environnement
 - . la volonté de la Cour de cassation sur la temporalité des garanties,
 - . l'audace écologique de plusieurs textes internationaux
- la situation aux Etats-Unis et en Allemagne

Tout ceci est à l'origine d'un certain nombre de problématiques non encore résolues. Les plus importantes sont:

- la quantification et la qualification des dommages à l'environnement
- les régimes de prescriptions applicables
- les rapports entre les seuils réglementaires (approche juridique-scientifique) et les engagements de responsabilité civile (notion de dommage)
 - l'alternative entre un régime de responsabilité civile classique fondé sur la notion de faute et un régime de responsabilité civile objectif fondé sur la notion de dommage
 - mais surtout la notion de dommage écologique pur qui est au cœur de l'économie de l'environnement.

Les problématiques rencontrées par les assureurs pour traiter le risque 'atteintes à l'environnement' conformément à leurs usages, sont d'ordre juridique, économique et scientifique.

Sur le plan juridique, la plus importante est la qualification précise du dommage à l'environnement; une distinction étant faite entre les dommages causés à des biens patrimoniaux et ceux échappant à la sphère marchande, qui par conséquent ne peuvent faire l'objet d'aucune estimation monétaire.

Alors que les premiers ne soulèvent pas de difficultés insurmontables pour les estimer selon les pratiques actuelles, ce qui permet aux assureurs de les intégrer dans le champ de

l'assurable, les seconds relevant de la qualification de dommages écologiques purs affectant des biens inappropriés (res nullius) constitutifs du capital naturel sont actuellement exclus des conventions d'assurance en raison de leur non reconnaissance par le droit commun. L'analyse de la jurisprudence dans ce domaine aboutit à la conclusion que l'environnement, assimilé au statut juridique de res nullius, n'est pas pris en compte comme base d'indemnisation. Cette carence des pratiques juridiques nationales est à l'origine, à l'échelle internationale, de l'adoption de textes volontaristes dédiés à l'indemnisation de la totalité des dommages à l'environnement. La proposition de directive sur la responsabilité environnementale de la commission européenne adoptée en 2003 en est un des derniers exemples.

Cette distorsion entre une pratique judiciaire nationale restrictive, issue d'une histoire, et une volonté politique exprimée par des textes internationaux crée une incertitude juridique que les assureurs ne peuvent et ne veulent pas gérer. De plus, l'absence de reconnaissance juridique limite l'estimation économique et par conséquent rend l'évaluation statistique et monétaire du risque incertaine. Les quelques éléments disponibles pour estimer les dommages à l'environnement sont révélateurs de la faiblesse de ceux-ci ou alors de leur mauvaise appréciation. Or, stabilité juridique, estimation économique et évaluation technique du risque sont indispensables à l'assureur pour exercer son métier.

Le risque d'atteintes à l'environnement, pour le moment, étant inaccessible à leurs méthodes, les assureurs ont préféré l'isoler, le sérier et le traiter conformément à leurs usages, créant leurs propres définitions et concepts. Ceux-ci permettent de préciser ce qui rentre dans le champ de l'assurable et ce qui ne peut en l'état y être éligible.

La seconde illustration est la loi déchets du 16 décembre 1992 interdisant à compter de 2002 la mise en décharge de déchets industriels hormis ceux qualifiés de déchets ultimes. C'est le préfet qui décide si un déchet est ultime ou pas ce qui revient à interdire la mise en décharge, sauf autorisation de l'Etat.

Les motivations à l'origine de cette loi ne sont pas idéologiques. Elles trouvent leurs origines dans le constat qu'il est quasiment impossible en France de trouver des endroits pour stocker les déchets. Et encore, la crise dans notre pays n'a pas la même ampleur que dans d'autres pays européens plus peuplés ou qu'en Asie. Nos soucis font encore rire les américains du Nord ou les russes. On pourrait envoyer nos déchets dans des endroits peu peuplés, mais la Morale s'y oppose.

Le premier exemple identifie la Nature conçue comme res nullius au SurEnvironnement fondamental de nos organisations sociales. A une demande sociale soucieuse de les intégrer dans nos pratiques sociales, les assureurs ont démontré l'impossibilité de le faire, notre droit de l'indemnisation s'étant concentré sur les écosystèmes appropriés.

Le second exemple montre que ce n'est pas une idéologie de la nature qui motive une réflexion sur ces questions, mais des problématiques bien concrètes. Où mettre des déchets qui traditionnellement étaient éloignés dans des SurEnvironnement ? Il n'y en a plus. Que faire ?

VI Deux approches pour quelles recherches

Deux approches recouvrent donc la notion d'environnement.

La première a comme pierre angulaire la notion d'impact avec comme caractéristique à la fin du deuxième millénaire que les activités anthropiques altèrent d'une manière irréversible les grands cycles biogéochimiques. La réponse politique à cet aspect de la crise de l'environnement est la limitation des impacts par un encadrement réglementaire des activités polluantes dont la loi ICPE est la référence ou par l'introduction de principes juridiques innovants dans le droit positif. Le principe de précaution en est le pivot. Nous qualifions cette approche, d'approche 'milieu'.

La seconde déborde la dimension impactante des activités anthropiques pour obliger à créer une nouvelle grille de lecture des problématiques de l'environnement fondée sur le néoconcept de SurEnvironnement. Là est l'originalité de la crise de l'environnement contemporaine. Nous la qualifions d'approche 'environnement'. La crise de l'assurance pollution des années 1990 en est une des manifestations.

Les défis de l'approche 'environnement' consistent donc à réintégrer les SurEnvironnement dans nos pratiques sociales et cognitives. Cela oblige à développer un paradigme apte à favoriser le développement de grilles de lecture intégrant cette exigence. C'est la définition que nous proposons de la problématique de l'environnement. En effet, la conscience contemporaine de la finitude de l'écosphère induit la conviction qu'il n'y a plus de SurEnvironnement. Or, le modèle socio-économique qui s'est élaboré depuis 3000 années de civilisation fondée sur la philosophie grecque et la religion judéo-chrétienne a rompu avec l'ancienne alliance homme-nature pour concevoir les SurEnvironnement comme fondement du développement, c'est à dire l'artificialisation des écosystèmes.

Ce développement repose sur l'idée d'infini, caractéristique majeure du SurEnvironnement. Ce dernier fournit les ressources et reçoit les déchets issus de l'activité de nos écosystèmes.

Aussi, toutes les initiatives fondées sur la notion d'empreinte écologique, de développement durable, d'écologie industrielle, etc. utilisant des mots préfixés par 'éco' ont pour vocation à participer à la diminution des impacts, mais surtout à la réintégration des SurEnvironnement dans nos pratiques sociales. Ecoconception, écoproduction, écomarketing, etc. et toutes les techniques développées dans le cadre de l'écomanagement tendent vers ce but.

Tous les néologismes qui ont ponctué l'histoire de l'environnement depuis plus de trente années expriment cette volonté d'intégration des SurEnvironnement aux Environnement et donc la suppression de ceux-ci comme support-exutoire du développement. Le recours à ces néologismes prouvent que ceux-ci ont pour vocation d'exprimer autre chose que l'hygiène du milieu, son aménagement et même la dépollution.

Nécessitant un autre paradigme, la pensée environnementale s'appuie sur deux sciences: l'écologie et la thermodynamique du non-équilibre. La première appréhende les phénomènes du vivant d'un point de vue holiste; la seconde nous fournit des outils conceptuels pour penser la matière et la vie sans recourir aux concepts issus de la mécanique. Ce faisant, les sciences de l'environnement favorisent l'émergence d'un paradigme dont les postulats sont radicalement antagonistes à ceux qui structurent le paradigme dominant la pensée occidentale.

Un des axes de recherche pour intégrer les SurEnvironnement dans nos pratiques sociales est l'économie de la fonctionnalité. Celle-ci repose sur l'idée qu'avant d'avoir pour finalité l'arbitrage sur la possession de biens appropriés, la finalité de l'économie est de garantir des fonctionnalités par l'intermédiaire de biens ou de services. Le but est de favoriser l'usage d'un bien indépendamment de son appropriation par le consommateur. En effet, l'article 544 du Code civil donne de la propriété la définition suivante : "La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements". Cela octroie à son propriétaire le droit de les détruire. Ainsi, une fois que ceux-ci ont perdu de leur valeur en raison de leur usure, d'un désintérêt ou d'autres raisons, leur issue naturelle est.... le SurEnvironnement.

Dans la mesure où toutes les approches de l'environnement tendent à intégrer la fin de vie des objets dans leur cycle de vie, la solution n'est de ne plus vendre le bien, mais de le louer; le prestataire conservant ainsi la maîtrise de la totalité du cycle de vie de produit. Cette politique permet alors de recycler les composants de l'objet selon leur nature, leur durée de vie, leur composition. C'est l'objet de l'écoconception de participer à cet aspect de l'élaboration d'un bien ou d'un service.

Quelles recherches favoriser en environnement dans cet esprit ?

Les plus répandues actuellement portent sur l'interrelation objet/milieu à travers la notion d'impact. Elles sont incommensurables dans la mesure où le nombre d'objets de référence et la composition des milieux qui leur sont associés sont de dimensions infinies. Là se situe un des enjeux du principe de précaution obligeant les pouvoirs publics à intégrer des pratiques sociales précautionneuses face à l'impossibilité de la science de délivrer des connaissances exactes sur des phénomènes dus à des interactions infinies, non déterministes et non linéaires alors que cette science s'est bâtie à partir de ces derniers postulats.

En revanche, les recherches développées dans le souci d'intégrer les SurEnvironnement sont plus faciles à réaliser car elles participent à l'élaboration de pratiques tendant à boucler systématiquement les flux d'énergie et de matières pour limiter ou supprimer le recours au SurEnvironnement. C'est l'enjeu de l'écologie industrielle, de l'écoconception, de l'écomanagement et de toutes les disciplines dont l'intitulé comporte le préfixe 'éco' au cœur de la recherche développée au sein